



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le Douze Novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, M. FRANCOIS Xavier, Mme BEAUFORT Magalie, M. REAULT Sébastien, M. LAGAY David, Mme PIED Maryline, Mme BOURDIN Julie, M. PELLETIER Ludovic, Mme MULLER Corinne, M. HACHON William, Mme HORCHOLLE Romane.

Excusée :

Absente : Mme GANNE Charlène

Pouvoir : M. RAUX Samuel pouvoir à Xavier FRANCOIS
M. BOURDIN Jean-François pouvoir à Isabelle RAMBAUD

Secrétaire : M. Ludovic PELLETIER

Début de la séance à 20 h 40

Nombre total de votants : 12 + 2 pouvoirs = 14 voix

Monsieur le Maire propose d'intégrer 1 point à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Après avoir délibéré à l'unanimité le CM accepte de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2020.

Il est approuvé à la majorité de 14 voix POUR.

DELIBERATIONS

1 – Validation du marché de restauration

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commission d'appel d'offres relative au marché de restauration s'est réunie le mercredi 4 novembre en visioconférence pour étudier les offres reçues.

3 prestataires ont déposé leur offre.

Le 1^{er} candidat Api a fait une proposition :

- * de base composée de 10 % de produits « biologiques » la 1^{ère} année,
- * d'une variante 1 composée 15 % de produits « biologiques » la 2^{ème} année,
- * d'une variante 2 composée de 20 % de produits « biologiques » la 3^{ème} année.

Les légumes sont 64,20 % frais, 21,50 % surgelés et 14,30 % appertisés et la viande provient pour une grande majorité de France ou local c'est-à-dire des départements 86, 79, 85, 16 et 37.

Plusieurs formations sont proposées sur l'hygiène, la sécurité en cuisine et l'écoute du client. Des animations autour de la décoration et de la gestion des déchets sont proposés aux élèves, des repas festifs et des ateliers odeurs, travail sur l'appétit sont proposés aux résidents.

Le 2^{ème} candidat Restoria a fait une proposition :

- * de base composée de 10 % de produits « biologiques » la 1^{ère} année,
- * d'une variante 1 composée 15 % de produits « biologiques » la 2^{ème} année,
- * d'une variante 2 composée de 20 % de produits « biologiques » la 3^{ème} année.

Les légumes sont 50 % frais, 31,25 % surgelés et 18,75 % appertisés et la viande proviennent pour une grande majorité de France ou local c'est-à-dire des départements 86, 79, 85, 44, 49 et 37.

2 jours de formations par an sont proposés pour l'équipe affectée au service de restauration.

Des animations autour des « mythes et légendes », la gestion des déchets et le gaspillage alimentaire sont proposés aux élèves, des animations thématiques, 1 dimanche de fête par mois et 1 barbecue annuel ainsi que des ateliers odeurs, travail sur l'appétit sont proposés aux résidents.

Le 3^{ème} candidat Valeurs Culinaires a fait une proposition :

- * de base composée de 20 % de produits « biologiques » sur les 3 années.

Les légumes sont 66,66 % frais, 20 % surgelés et 13,34 % appertisés et la viande proviennent pour une grande majorité de France ou local c'est-à-dire des départements 86, 79, 85, 16 et 37.

Plusieurs formations sont proposées sur l'hygiène, la sécurité en cuisine et l'écoute du client.

Des animations autour de la décoration et de la gestion des déchets sont proposés aux élèves, des repas festifs et des ateliers odeurs, travail sur l'appétit sont proposés aux résidents.

	API		RESTORIA		VALEURS CULINAIRES	
	Lot 1 Ecole et Portage de repas	Lot 2 EHPAD	Lot 1 Ecole et Portage de repas	Lot 2 EHPAD	Lot 1 Ecole et Portage de repas	Lot 2 EHPAD
Note Technique	34,75	35,75	35	35,5	41	42,75
Note prix de base	40	34,58	39,56	40	37,11	30,97
Note globale	74,75	70,33	74,56	75,5	78,11	73,72
NOTE GLOBALE	72,54		75,03		75,91	

Le candidat Valeurs culinaires possède la meilleure note globale du fait que sa note technique respecte l'utilisation des 20 % de produits Bio dès le début de la prestation alors que la loi Egalim l'impose au 1^{er} janvier 2022.

Manger mieux est le souhait des parents d'élève et de la Directrice de l'Ehpad.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** l'offre de Valeurs Culinaires pour 325 186 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

2 – Validation du rapport d'activités 2019 de la CCPG

Monsieur le maire annonce que le rapport d'activités 2019 de la CCPG a été envoyé à tous les élus et demande leur avis sur la validation de celui-ci.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 ; L. 5214-16, L. 2224-8 ;

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** le rapport d'activités 2019 de la CCPG.

3 – Révision du RIFSEEP

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération relative au RIFSEEP soit réviser pour 2 points.

La régie de recettes a été attribués à plusieurs agents pour pouvoir recueillir les règlements pour la location des salles et pour effectuer des photocopies aux administrés.

L'indemnité de régie de recette n'existe plus depuis la mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

Pour remettre cette indemnité en place, elle doit être intégrée dans l'IFSE.

Pour cela, il faut revoir les plafonds annuels du cadre d'emplois.

Aussi, le recrutement du nouvel agent de maitrise est presque finalisé, cependant l'agent recruté souhaite une mutation sans perte de salaire, donc il faut revoir le montant de l'indemnité à lui verser.

Pour cela, il faut revoir les plafonds annuels du cadre d'emplois.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le plafond à 1 400,00 € pour le Groupe 2 « Adjoint technique territoriaux » et à 4 800,00 € pour le Groupe 1 « Agent de maitrise territoriaux »

Répartition des groupes de fonctions par emploi Pour le cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		Montants annuels maxima (plafonds)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Secrétaire de mairie	2 700,00
Groupe 2	Agent Administratif polyvalent	1 300,00

Répartition des groupes de fonctions par emploi Pour le cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		Montants annuels maxima (plafonds)
Groupe 2	Agent de restauration	900,00

Répartition des groupes de fonctions par emploi Pour le cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		Montants annuels maxima (plafonds)
Groupe 2	Agent Technique polyvalent ; Agent de restauration ; Agent technique polyvalent intendance et restauration	1 400,00

Répartition des groupes de fonctions par emploi Pour le cadre d'emplois des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM)		Montants annuels maxima (plafonds)
Groupe 2	Agent de restauration	900,00

Répartition des groupes de fonctions par emploi Pour le cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		Montants annuels maxima (plafonds)
Groupe 1	Agent Technique polyvalent	4 800,00

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** les nouveaux plafonds ci-dessus.

4 – Désignation d'un délégué pour la Commission de Contrôle Electoral

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 23 septembre M Samuel RAUX avait été désigné membre titulaire et Mme Maryline PIED membre suppléant à la Commission de contrôle électoral. Le service des élections de la Préfecture nous a prévenu par mail le 28 octobre dernier que les membres doivent être nommés selon l'ordre du tableau du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose 2 solutions tout en suivant l'ordre du tableau du conseil municipal :

- d'inverser les membres soit membre titulaire Mme Maryline PIED et membre suppléant M Samuel RAUX car ils se suivent dans l'ordre du tableau,
- soit de laisser membre titulaire M Samuel RAUX et de nommer membre suppléant Mme Romane HORCHOLLE qui est la suivante après Samuel RAUX sur l'ordre du tableau.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, il sera proposé à La Préfecture :

- Mme Maryline PIED, membre titulaire,
- M. Samuel RAUX, membre suppléant.

5 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un Adjoint Technique Territorial est actuellement en poste aux espaces verts depuis 1 an sur un contrat pour accroissement d'activité qui n'est plus renouvelable.

Il serait souhaitable d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Territorial pour pouvoir procéder à la nomination stagiaire. Pendant cette période de stagérisation d'un an, l'agent sera reçu en entretien tous les 3 mois, et si l'équipe municipale ne peut pas statuer sur l'accord de la titularisation, la période de stage peut être prolongée.

A la fin de cette période, l'agent sera nommé titulaire de son poste.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1- Des devis ont été reçus pour l'installation de toilette publique. Ils doivent être étudiés en commission.
- 2- Des problèmes de coupure de l'éclairage public persistent dans la Grand'rue et rue de la poste.
- 3- A la demande de la Préfecture, un plan Covid 19 doit être mis en place. Il sera inscrit sur le même registre que le plan canicule. Un courrier d'information doit être distribué à tous les administrés pour qu'ils fassent connaître leur besoin auprès de la Mairie s'il y a lieu.
- 4- Concernant l'expertise effectuée sur les vestiaires, ce sont les évacuations qui fuient dans le plancher. Il est prévu de casser une partie du sol des vestiaires et des douches pour effectuer la réparation.
- 5- Une nouvelle rencontre avec le SDIS pour déterminer les lieux d'implantation des bâches incendie a eu lieu. La réglementation d'installation des bâches diffère si les exploitants sont ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement) ou non.
- 6- La manifestation du Téléthon prévue le 5 décembre est annulée. La commission animation propose de déposer une urne à la Mairie pour pouvoir récolter les dons des personnes.
- 7- Un compte « Facebook » pour la commune a été ouvert pour faciliter la communication avec la population.
- 8- Une demande de subvention de l'APE a été reçue en mairie pour pouvoir offrir des jouets qui resteraient à l'école pour les enfants pour remplacer les festivités de Noël qui n'auront pas lieu.
- 9- Les installations des illuminations de Noël sont prévues semaine 50.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 8 DECEMBRE 2020

FIN DE SEANCE A 23 H 03